

## ASSEMBLÉE NATIONALE

9 décembre 2009

PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2009 - (n° 2070)

Commission	
Gouvernement	

### AMENDEMENT

N° 354

présenté par  
le Gouvernement

-----  
**ARTICLE 8 et État B**

#### Mission « Enseignement scolaire »

Modifier ainsi les ouvertures supplémentaires de crédits de paiement :

Programme	Crédits supplémentaires ouverts	
	+	-
<b>Vie de l'élève</b>	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
<b>Enseignement technique agricole (nouveau)</b>	<b>7 391 616</b>	0
<b>TOTAUX</b>	<b>7 391 616</b>	0
<b>SOLDE</b>	<b>7 391 616</b>	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement a pour objet de majorer les crédits du programme 143 « Enseignement technique agricole » de la mission « Enseignement scolaire » à hauteur de 7 391 616 euros de crédits de paiement afin d'apurer le report de charges existant sur le dispositif d'enseignement privé du « rythme approprié ». Ces crédits viennent en complément des crédits déjà ouverts en loi de finances initiale et des marges dégagées en gestion afin d'apurer totalement les dettes constatées à la fin de l'exercice 2008 sur le programme 143.